

Politique de sélection des athlètes - Équipe nationale féminine

Le processus de sélection de l'équipe nationale féminine sera communiqué par le biais des publications officielles de Baseball Canada, disponibles sur le site internet de Baseball Canada.

Objectif

L'objectif de la politique de sélection est de définir un processus clair et équitable régissant l'identification et la sélection des athlètes au sein de l'équipe nationale.

Ce processus de sélection poursuit deux objectifs:

- 1. Sélectionner les athlètes éligibles pour intégrer un vivier d'athlètes. Les athlètes figurant dans ce vivier sont ceux que Baseball Canada considère comme ayant démontré le potentiel nécessaire pour décrocher une place au sein d'une équipe nationale actuelle ou future. À tout moment, le vivier d'athlètes offre un « aperçu » des talents canadiens dans le domaine du baseball.**
- 2. À partir du vivier, sélectionnez la meilleure équipe possible pour chaque épreuve. Si certains critères objectifs sont pris en compte pour la sélection de l'équipe, il est également admis qu'il existe une part importante de subjectivité. Parmi les éléments subjectifs figurent notamment les performances passées et actuelles, l'expérience, les exigences liées aux postes, les qualités de leadership et la cohésion de l'équipe.**

Pour toute précision ou question concernant le contenu du processus de sélection, veuillez contacter : Adam Morissette, directeur du programme féminin adam@baseball.ca

SECTION 2 – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Un athlète peut être sélectionné pour faire partie du vivier d'athlètes à condition : (1) d'être en règle auprès de Baseball Canada, et (2) d'être citoyen canadien titulaire d'un passeport canadien, d'être une personne éligible à la citoyenneté canadienne et en cours de procédure d'obtention de celle-ci, ou d'être titulaire d'une carte de citoyenneté canadienne.

Pour pouvoir être sélectionné au sein d'une équipe nationale, l'athlète doit être citoyen canadien au sens où l'entend la Confédération mondiale de baseball et de softball, et être titulaire d'un passeport canadien valide dont la date d'expiration ne se situe pas dans les six mois suivant la date prévue de la compétition.

Une fois sélectionnés pour intégrer le vivier d'athlètes ou une équipe nationale, tous les athlètes devront s'entraîner pour atteindre un niveau de compétition et participer à toutes les

activités organisées par le vivier. Ces critères ne seront pas utilisés à eux seuls pour inclure ou exclure un athlète de la sélection pour le vivier ou une équipe, mais ils serviront à Baseball Canada à évaluer et à suivre l'entraînement, les progrès et la préparation de l'athlète.

SECTION 3 – POUVOIRS EN MATIÈRE DE SÉLECTION

Le Conseil d'administration et le PDG ont délégué le pouvoir de décision concernant l'ensemble des questions relevant de la présente politique au directeur/responsable des équipes nationales, qui travaillera en étroite collaboration avec l'entraîneur en chef de l'équipe.

Le directeur/responsable détient le pouvoir de décision final pour toutes les décisions de sélection, notamment la sélection des athlètes pour le vivier, l'ajout d'athlètes supplémentaires au vivier, la sélection de l'équipe nationale à partir du vivier, le retrait d'athlètes du vivier ou d'une équipe nationale, ainsi que la sélection d'athlètes remplaçants pour une équipe nationale, le cas échéant. Pour prendre ces décisions de sélection, l'entraîneur en chef consultera le directeur/responsable de l'équipe nationale.

SECTION 4 – PROCÉDURE DE SÉLECTION DES SPORTIFS Sélection du vivier de sportifs

L'équipe nationale féminine sélectionnera jusqu'à 40 athlètes pour intégrer le vivier de l'équipe nationale au plus tard le 1er décembre de chaque année. Outre ce vivier, le staff technique suivra les athlètes participant à des compétitions organisées par les fédérations, les provinces ou d'autres instances.

La sélection des candidats se fera sur la base des critères suivants :

- Résultats passés et actuels
- Expérience
- Exigences liées au poste
- Évolution et/ou amélioration actuelles et prévues
- Leadership / Contribution à la cohésion de l'équipe

SÉLECTION NATIONALE

Les athlètes issus du vivier seront sélectionnés pour intégrer l'équipe nationale, l'objectif étant de constituer la meilleure équipe possible pour chaque compétition. Les critères pris en compte lors de cette sélection comprennent les aspects physiques et techniques du sport, ainsi que la dynamique d'équipe.

Ces facteurs, auxquels le directeur/responsable et l'entraîneur principal attribueront une pondération qu'ils jugeront appropriée dans le cadre du processus décisionnel, comprennent :

- Résultats passés et actuels
- Expérience
- Exigences en matière de poste (principal et suppléant)
- Évolution et/ou amélioration actuelles et prévues
- Leadership / Contribution à la cohésion de l'équipe
- Disponibilité pour la compétition et l'entraînement
- Le classement par niveau, établi à partir des critères d'évaluation figurant à l'annexe B
- Il est entendu que, dans le cadre du processus de sélection visant à constituer la meilleure équipe possible, il est possible que les meilleurs athlètes à titre individuel ne soient pas retenus. Le directeur/manager et l'entraîneur en chef ont toute latitude pour nommer un athlète au sein de l'équipe nationale, même si celui-ci n'a pas participé aux stages d'évaluation, aux stages de sélection ou à d'autres événements organisés par l'équipe nationale.

Le calendrier qui sera suivi pour la sélection du vivier d'athlètes et la sélection des athlètes pour la Coupe du monde WBSC 2024 est présenté à l'annexe A. Veuillez noter que les événements, dates et horaires spécifiques sont susceptibles d'être modifiés.

CIRCONSTANCES IMPRÉVUES / MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOCUMENT

Si des circonstances imprévues surviennent et empêchent la mise en œuvre du processus de sélection ou le respect des délais indiqués dans le présent document, Baseball Canada se réserve le droit de définir un autre processus ou d'autres délais. Le cas échéant, tous les athlètes du vivier seront informés de ces changements en temps utile.

Si une épreuve mentionnée dans ce processus de sélection venait à être annulée, reportée, reprogrammée ou remplacée, Baseball Canada mettra à jour les procédures de sélection indiquées dans ce processus, le cas échéant, dès que cela sera raisonnablement possible, et communiquera toute modification à toutes les personnes concernées, tout en publiant le processus de sélection modifié sur son site web avant l'épreuve reportée, reprogrammée ou remplacée.

SECTION 5 – RETRAIT DU RÉSERVOIR D'ATHLÈTES OU D'UNE ÉQUIPE NATIONALE

Une fois sélectionné pour intégrer le vivier d'athlètes ou l'équipe, un athlète doit :

- Fournir à Baseball Canada tous les documents requis (informations relatives au passeport, attestation de formation en matière de dopage, formulaire de consentement du participant UCCMS) ;

- Participer aux événements, activités et réunions de l'équipe, conformément aux instructions du directeur/responsable et de l'entraîneur principal ;
- Veillez à ce qu'ils portent un équipement et des vêtements adaptés ;
- Respecter toutes les règles établies par l'entraîneur-chef et/ou Baseball Canada ;
- Aider Baseball Canada dans le cadre de projets de relations publiques et de collecte de fonds, selon les besoins ;
- Respecter les exigences relatives à l'entraînement quotidien hors saison, telles que définies par le directeur/entraîneur principal ;
- Ne pas faire l'objet d'une suspension ou de toute autre sanction prononcée par un organisme reconnu pour une infraction liée au dopage ou à des pratiques assimilables au dopage ;
- Être disponible pour le prélèvement d'échantillons et avoir fourni régulièrement des informations à jour sur ses déplacements, conformément aux directives de Baseball Canada, de la Confédération mondiale de baseball et de softball et/ou du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES), en vertu de la politique canadienne.

Un athlète peut être exclu du vivier d'athlètes ou d'une équipe nationale s'il :

- N'est pas en mesure de répondre aux attentes en matière de performances – ses performances sur le terrain sont inférieures au niveau et aux normes attendus, qui lui avaient valu sa sélection en équipe nationale ;
- est dans l'incapacité de jouer en raison d'une blessure, d'une maladie ou de toute autre raison médicale, telle que déterminée par le personnel médical de Baseball Canada ;
- N'est pas en mesure de s'engager dans les activités et les événements du programme de l'équipe nationale (à noter qu'un athlète peut obtenir une dérogation de la part de l'entraîneur-chef et de Baseball Canada) ;
- Enfreint les règles de l'équipe et/ou les politiques et procédures de Baseball Canada ;
- Adopte un comportement préjudiciable à l'image du programme de l'équipe nationale de Baseball Canada ;
- Se retire de son plein gré ;
- Est radié par une commission disciplinaire et/ou d'appel de Baseball Canada ; ou
- Se font passer pour quelqu'un d'autre de manière frauduleuse.

SECTION 6 – REMPLACEMENT DES SUPPLÉANTS

Une fois sélectionné pour intégrer le vivier d'athlètes ou l'équipe, un athlète doit :

Si nécessaire et lorsque cela est approprié, un athlète écarté d'une équipe nationale peut être remplacé par un remplaçant issu du vivier d'athlètes. Les délais pour le remplacement des athlètes lors des compétitions de la WBSC seront fixés conformément aux règles de la WBSC.

SECTION 7 – REMPLACEMENT DES SUPPLÉANTS

Les sélections effectuées par Baseball Canada peuvent faire l'objet d'un recours (dans un délai de 3 jours à compter de la sélection) conformément aux procédures prévues dans la politique de recours de Baseball Canada. Politique de recours de Baseball Canada

SECTION 8 – SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS

Pour être reconnu comme entraîneur au sein du vivier d'entraîneurs de l'équipe nationale, un entraîneur doit être membre en règle de Baseball Canada, être sélectionné par l'entraîneur-chef et être approuvé par le directeur des équipes nationales et le PDG de Baseball Canada. Les entraîneurs issus du vivier d'entraîneurs sont autorisés à participer aux événements de l'équipe nationale à la demande de Baseball Canada et de l'entraîneur-chef.

SECTION 9 – SÉLECTION DES CHEFS D'ÉQUIPE ET DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Le directeur/responsable, en concertation avec l'entraîneur en chef, proposera au PDG, pour approbation, la nomination de tous les autres membres du personnel d'encadrement. Le personnel d'encadrement sera sélectionné selon le principe consistant à constituer une équipe de spécialistes la mieux à même d'aider les athlètes à décrocher des places sur le podium lors des compétitions.

Appendix A

- Au plus tard le 1er décembre de chaque année, Baseball Canada dévoilera la liste des athlètes présélectionnés.
- Avril - juin – Les entraîneurs de Baseball Canada et de l'équipe nationale féminine suivront les sélections des équipes provinciales, ainsi que les compétitions provinciales ou interprovinciales, afin d'identifier de nouvelles athlètes. Les entraîneurs provinciaux de haute performance contribueront à l'identification de joueuses pour l'année en cours et/ou les années à venir.
- Du 3 au 7 juillet – Stage de sélection finale réunissant les athlètes issus du vivier et d'autres joueurs désignés par Baseball Canada.
- Le 18 juillet – ou avant cette date –, Baseball Canada dévoilera la liste définitive des 20 joueurs sélectionnés pour la Coupe du monde de la WBSC.

Les athlètes sont tenus de participer à toutes les manifestations organisées par l'équipe nationale. Une dérogation peut être accordée en cas de maladie ou de blessure (justificatifs requis) ou de circonstances particulières. Le directeur et l'entraîneur en chef, en concertation avec le staff technique, ont toute latitude pour examiner ces circonstances particulières.

Des remplaçants peuvent être intégrés à l'équipe afin de remplacer un athlète exclu de celle-ci conformément à l'article 5. L'intégration de remplaçants au sein de l'équipe relève de la seule appréciation du directeur et de l'entraîneur principal et s'inscrira dans la logique visant à aligner la meilleure équipe possible.

Appendix B

Baseball Canada utilise le système d'évaluation qualitatif et quantitatif suivant pour la sélection : **Qualitatif** - En baseball, un athlète est évalué sur la base de cinq aptitudes physiques.

1. Frappe
2. Puissance
3. Lancer
4. Défense
5. Course

Quantitatif – Au baseball, une note chiffrée est attribuée à chaque compétence qualitative.

1. Excellent
2. Très bien
3. Au-dessus de la moyenne
4. Dans la moyenne
5. En dessous de la moyenne
6. Bien en dessous de la moyenne
7. Mauvais

Éléments intangibles – Les résultats qualitatifs et quantitatifs sont combinés à l'évaluation, par le recruteur, des caractéristiques mentales du joueur afin de prendre la décision finale de sélection.